



**DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026**

**RIS-ORANGIS (91)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION - 20<sup>ème</sup> SALON MULTI-COLLECTIONS**

Cossec - Gymnase « Jesse OWENS » – Avenue de l'Aunette - 9 heures à 16 heures 30

**(Date limite d'inscription lundi 20 OCTOBRE 2026)**

NOM ou RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone (impératif) : \_\_\_\_\_

Courriel : ..... @ .....

**Professionnel : si oui immatriculé le .....**

Préciser le n° d'inscription au registre du commerce : ..... Ou CCI : .....

**(\*) Fournir une copie du document sinon pas d'inscription**

**Déclare sur l'honneur** : Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce, - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

**Particulier : CNI (\*) ou Passeport (\*) n° \_\_\_\_\_ délivré(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_**

**Déclare sur l'honneur** : ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code Pénal).

**(\*) Fournir une copie du document sinon pas d'inscription**

**Tarifs des réservations :**

Négociants, Associations, Particuliers) (nombre de tables non limité)

1 table 12 € - au-delà de 3 tables - 10 € par table supplémentaire : Je désire réserver ..... Tables (1.80m)

**NATURE DES MARCHANDISES EXPOSEES :**

.....  
.....  
.....

**RESTAURATION... RESERVATION : 12€ X  personne (s)**

**Sandwich : mixte jambon/gruyère**

+ Part de flan  ou tarte aux pommes  ou éclair au chocolat  éclair au café

+ 1 boisson aux choix :  Bière  Coca-Cola  Coca-Cola 0  Orangina  Perrier  
 Eau Plate + 1 Café

Joins mon règlement d'un montant de .....€ **(Chèque à l'ordre de l'A.P.N.R.).**

**(Réservation de tables + Restauration)**

Fait à ..... le .....

Signature

**N.B. : La réservation et votre signature impliquent l'acceptation du règlement intérieur dans son intégralité dont le texte figure au verso.**

**Bulletin à retourner à : Daniel SPANO 11 Avenue de la Sablière 91760 ITTEVILLE**

**PARTIE RESERVEE AU COMITE D'ORGANISATION.**

Date d'arrivée de l'inscription :

N° d'affectation :

**ASSOCIATION PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE RISSOISE - (A.P.N.R.)**  
**REGLEMENT DU SALON MULTI-COLLECTIONS DU 25 OCTOBRE 2026**

**Art. 1 :** Un salon multi-collections est organisé le dimanche 25 octobre 2026 par l'Amicale Philatélique et Numismatique Rissoise.

**Art. 2 :** Sont admis comme exposants :

- Les professionnels inscrits au registre du commerce ou au registre des métiers,
- Les particuliers, non-inscrits au registre du commerce ou au registre des métiers, qui ne peuvent mettre en vente que des objets neufs ou d'occasion provenant de leur collection et certifiant que ce qu'ils proposent à la vente ou à l'échange n'ont pas été achetés en vue de la revente. Ils déclarent, en outre, ne participer qu'occasionnellement à ce genre de manifestation et à ne pas en faire un commerce habituel.

**Art. 3 :** les exposants s'engagent à occuper personnellement leur emplacement. Tout emplacement non occupé à l'ouverture au public, sera cédé à un autre exposant sans qu'il puisse être fait réclamation.

**Art. 4 :** Les exposants s'engagent à ne présenter lors du salon que des objets correspondants à l'esprit de la manifestation.

**Art. 5 :** L'ouverture des portes du salon aura lieu à 7 heures pour les exposants, au Cossec, avenue de l'Aunette, Cossec « Jess Owens ». Le salon sera ouvert de 9 heures à 16 heures pour le public

**Art. 6 :** La participation est fixée selon les tarifs précisés au verso. Il ne sera perçu aucun droit sur le produit des ventes. **Les règlements seront encaissés dans la semaine précédant la manifestation.**

**Art. 7 :** L'attribution des tables se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

**Art. 8 :** Les demandes d'inscriptions se feront à l'aide du bulletin d'inscription accompagné du présent règlement, de la déclaration signés et du paiement établi à l'ordre de l'A.P.N.R., le tout adressé à : Mr. Daniel SPANO 11 Avenue de la Sablière 91760 ITTEVILLE

**Tout annulation, faite après le 20 Octobre 2026, ne sera pas remboursée.**

**Art. 9 :** Le salon est ouvert à toute personne désirant présenter, vendre ou échanger monnaies, billets, cartes postales, timbres, vieux papiers, muselets de champagne, fèves, mini-vases, mini-parfums, jouets anciens, pin's, etc.....

**La vente d'armes même de collection est interdite.**

**Art. 10 :** Les organisateurs ne pourront être tenus responsables, en cas de non-respect par le participant, de la législation en vigueur en matière de sécurité et de transactions et tractations financières.

Toute contestation dans le domaine de l'échange ou la vente sera réglée en dehors des locaux de la manifestation.

En cas de différent important, il sera fait appel aux services des douanes, fiscaux ou policiers

**Art. 11 :** Les participants sont tenus d'être présents à leur stand pendant toute la durée du salon. **Le démontage n'est autorisé qu'à partir de 17 heures. En cas de démontage avant l'heure, la demande de participation l'année suivante ne sera pas prise en compte.**

**Art. 12 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables notamment en cas de perte, casse, vol ou toutes autres déconvenues. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

**Art. 13 :** Aucun souvenir propre au salon ne pourra être proposé aux visiteurs ou mis en vente sans l'accord préalable des organisateurs.

**Art. 14 :** Il est interdit de modifier la disposition des tables en place et d'ajouter des tables personnelles sans l'accord des organisateurs.

**Art. 15 :** En vertu du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans le gymnase.

**Il est formellement interdit d'introduire des boissons alcoolisées (vin, apéritif, liqueur).**

**Art. 16 :** **La présence d'animaux domestiques (chiens, chats, etc...) n'est pas autorisée dans l'enceinte du gymnase sauf autorisation exceptionnelle de l'organisateur.**

**Art. 17 :** Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utile et de décider souverainement de tous les cas imprévus.

**Art. 18 :** Le fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

**Art. 19 :** Chaque participant devra produire une photocopie de sa carte d'identité à l'inscription. (Pour les nouveaux participants).

**Art. 20 :** Aucune transaction ne doit être effectuée en dehors des stands des exposants tant à l'intérieur (hall) qu'aux abords (parkings, rue) des lieux du salon. Tout contrevenant sera expulsé du site.

**Art 21 :** **Chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur sur les lieux du salon mises en place par les organisateurs fixées au regard des directives gouvernementales.**